

DELIBERATION n° CS 07 12 24
Séance du Vendredi 13 Décembre 2024

VALEUR PLANCHER DU CIA 2024

Nombre de membres

En exercice : 19
 Présents : 16
 Procuration : 0
 Absent : 3

Date de la convocation

Le 2 Décembre 2024

Date d'affichage

Le Vendredi 13 Décembre 2024 à 9 heures 30, les membres du Comité Syndical de TRIGONE, Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable et de traitement des Déchets du Gers, régulièrement convoqué, se sont réunis au siège social, sous la présidence de Monsieur Francis DUPOUHEY :

Présents : M. Francis DUPOUHEY, M. Jean-Pierre SALERS, M. Jean-Paul FORMENT, M. Jean FALCO (Collège Eau), M. Jean FALCO (Collège Déchets), M. Thierry REVEIL, M. Patrick DUBOSC, M. Claude NEF, M. Patrice SUAREZ, M. Gérard LILLE, M. Anthony CHAULET, Mme Muriel LARRIEU, Mme Chantal DEJEAN-DUPEBE, M. Benoit DESENlis, M. Didier DUPRONT

Présent par visioconférence : sans objet

Représentation : M. Claude VETTOR, suppléant de M. Roger COMBRES

Absent excusé : M. Jacques MORLAN, Mme Céline SALLÉS, M. Jacques FAUBEC

Conformément à la décision d'attribuer un complément indemnitaire annuel (CIA) aux agents de la collectivité, celle-ci est invitée à fixer la valeur plancher du CIA pour l'année 2024. La collectivité propose de fixer à 800 € la valeur plancher du CIA 2024, soit + 100 € par rapport à 2023.

Entendu le rapport de Monsieur le Président,
 Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés
 DECIDE

- De fixer la valeur plancher du CIA pour 2024 à 800 €.

Le Président
 Francis DUPOUHEY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.